

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 17 JUILLET 2020**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	32
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	0
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

10 juillet 2020

Date d'affichage

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don-Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Ange PIERI à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Josette FERRARRI à Stella MORACCHINI.

Absents : Jean Noël PROFIZI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

**Délibération n°1820 Objet: Motion STATION THERMALE DE PIETRAPOLA LES BAINS.**

Le Conseil Communautaire :

**-SOLLICITE** le Président de l'Exécutif, le Conseiller en charge du thermalisme et la Présidence du Conseil d'Exploitation des bains de Pietrapola pour organiser dans les plus brefs délais une réunion sur l'avenir des bains de Pietrapola.

**-RAPPELLE** que la CC Fium'Orbu Castellu a déjà sollicité une entrevue en novembre 2019 à ce sujet.

**-DEMANDE**

- Que le seul établissement thermal agréé de Corse ne disparaisse pas
- Que des actions soient engagées pour pérenniser et développer les bains de Pietrapola
- De sauvegarder les emplois et activités économiques générées par les activités de la station

- D'associer la CC Fium'Orbu Castellu et la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu à l'avancement du dossier. »

**La motion est adoptée à l'unanimité sans amendement.**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à la transmission de la présente motion

Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président